

# ENQUÊTE SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



La fédération des ESH et les syndicats de salariés de la branche ont décidé d'entamer des négociations dans le but d'aboutir à un accord sur les risques psychosociaux (RPS).

## → LES RPS, DE QUOI PARLONS NOUS ?

**La définition des RPS sur le site de la CPAM** : L'expression « risques psychosociaux » (R.P.S.) regroupe généralement la violence interne à l'entreprise, la violence externe et le stress. Les



conséquences des facteurs de risque liés aux RPS mettent en jeu à la fois l'intégrité physique et la santé mentale des salariés.

Tous les salariés, quel que soit leur positionnement hiérarchique, leur sexe, leur âge ou leur métier peuvent à un moment donné de leur carrière être sujet à des RPS.

## → ETAPE N°1 DE CETTE NÉGOCIATION DE BRANCHE : L'envoi, à partir du 3 juin 2013, d'un questionnaire RPS aux 30 000 salariés des ESH.

La CGT des ESH est en phase avec la définition de la CPAM, elle salue la volonté de dialogue et approuve l'idée d'un questionnaire national !

## → C'est pourquoi la CGT des ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat) demande aux employés de la branche de répondre massivement à ce questionnaire.

- Soit par la voie électronique
- Soit par le formulaire papier + enveloppe T

## → IMPORTANT :

- Les questionnaires sont complètement anonymes (même les sociétés ne sont pas listées)
- Il faut répondre à l'intégralité des questions pour valider le questionnaire.

**LA CGT REMERCIE LES SALARIÉS DES ESH DE LEUR PARTICIPATION !**